

Lausanne ne pourra faire payer deux fois!

Le Tribunal fédéral a décidé dans son arrêt du 4 juillet 2011 que l'élimination des déchets ne peut être financée par une taxe forfaitaire seulement. Le canton a donc rappelé cet été à toutes les communes qu'elles doivent introduire une taxe incitative (au poids ou au sac). En tant que vert'libéral, je ne peux que me réjouir de l'application, dans ma commune, Lausanne, de ce principe qui a fait ses preuves.

Cependant, nos autorités ne doivent pas oublier que Lausanne a déjà un système de financement pour l'élimination des déchets. En introduisant cette nouvelle taxe, il faudra donc que les impôts soient diminués du même montant. Ce système ne doit en aucun cas servir à assainir les finances mises à mal par dix ans de mauvaise gestion.

Il faudra également revoir le système de ramassage des déchets. Pour l'instant, éliminer certains déchets relève du parcours du combattant, surtout pour ceux qui n'ont pas de voiture.

Benjamin Leroy-Beaulieu, Lausanne